

À une session extraordinaire du conseil de la susdite municipalité qui se tenait au Centre d'interprétation du cerf de Virginie, le jeudi 6 octobre 2022 à 18h00, sont présents le maire suppléant, Monsieur Gilles Courchaine, le conseiller Monsieur Yves Morin ainsi que les conseillères Mesdames Linda Lirette et Sylvie Leclair. Le maire, Monsieur Roch Carpentier, le conseiller Monsieur Hugo Carle ainsi que la conseillère Madame Mélanie Renaud ont motivé leur absence. Madame Lynn Kearney, directrice générale et greffière-trésorière par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#### **1. 2022-10-R12341 Ouverture de l'assemblée**

Linda Lirette appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit ouverte.

Adoptée

#### **2. 2022-10-R12342 Adoption de l'ordre du jour**

Yves Morin appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du Règlement numéro 2022-326 décrétant une dépense de 1 300 000 \$ et un emprunt de 1 300 000 \$ pour combler un déficit selon l'article 3 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux
4. Adoption du plan de redressement et de contrôle interne
5. VARIA
6. Parole au public et période de questions
7. Levée de l'assemblée

Adoptée

#### **3. 2022-10-R12343 Adoption du Règlement numéro 326-22 décrétant une dépense de 1 300 000 \$ et un emprunt de 1 300 000 \$ pour combler un déficit selon l'article 3 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux**

Yves Morin appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu de procéder à l'adoption du Règlement numéro 326-22 : Règlement décrétant une dépense de 1 300 000 \$ et un emprunt de 1 300 000 \$ pour combler un déficit selon l'article 3 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et de contracter un emprunt temporaire relativement à ce règlement. Il est également résolu d'autoriser le maire, Roch Carpentier ainsi que la directrice générale par intérim, Lynn Kearney à signer tous les documents relatifs à cet emprunt pour et au nom de la municipalité.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4. 2022-10-12344 Adoption du plan de redressement et de contrôle interne**

Considérant la résolution numéro 2022-10-R12332 du 4 octobre dernier;

Considérant que les éléments du plan sont ceux identifiés en ce moment et qu'ils peuvent être appelés à être bonifiés en fonction des demandes et besoins des différents intervenants et partenaires de la municipalité

En conséquence, Linda Lirette appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'adopter le plan de redressement et de contrôle déposé par la direction générale par intérim et de l'acheminer au MAMH.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**5.VARIA**

**6. Parole au public et période de questions**

**7. 2022-10-R12345 Levée de l'assemblée**

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée à 18h02.

Adoptée à l'unanimité.

---

Gilles Courchainé  
Maire suppléant

---

Lynn Kearney  
Directrice générale par intérim  
Greffière-trésorière par intérim